

mise à pied non respecté par l'employeur

Par **ElodieDek**, le **15/05/2019** à **20:54**

Bonjour, voilà mon employeur ma fixé une mise a pied le 17 mai, mais celui-ci n'as pas communiqué la date a la responsable des palnnings et celle ci ma mise en repos et non en mise a pied, du coup la journée n'a pas etait decompété de mes heures. lundi 13 mai ils m'ont laissé un mot dans un cahier de liaison pour me dire que le mardi 14 mai je n'effectuerai pas mes heures car il m'imposé ma mise pied ce jour là vu qu'il l'avais "oublié" le 17 mai. J'ai refusé, et de nouveau aujourd'hui 15 mai je viens de voir qu'il m'avait retiré des planning pour demain, le 16 mai pour appliquer ma mise a pied ... mais cet fois ci personne ne ma prevenu.

Ont-ils le droit ?

Merci d'avance